

L'école landaise en danger ?

Information sur la charte ruralité

Présentation réalisée par :
Patxi GRENADE, secrétaire adjoint du SNUipp-FSU des Landes



Territorialisation, décentralisation,
refondation de l'école :

➔ *Conventions ruralité* pour l'école

2014: Cantal, Gers, Hautes-Pyrénées.

2015: Allier, Ariège, Creuse, Haute-Loire, Lot.

Mai 2016: rapport Duran rédigé à la
demande du 1^{er} Ministre.



Analyse du rapport Duran

► Extrait du rapport Duran :

► Page 31

► « En contrepartie, les élus locaux doivent accepter d'engager une démarche de travail avec l'éducation nationale et entre eux, ayant pour objectif l'amélioration de l'offre scolaire sur les territoires, notamment par la diminution des écoles à classes uniques ou à moins de trois ou quatre classes, lorsque cela est pertinent, par une évolution des RPI dispersés vers des RPI concentrés, par l'implantation sur le terrain des dispositifs « scolarisation des moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », et par le développement du numérique éducatif (équipement des écoles pour l'accès au haut débit). »



- ▶ Extrait du rapport Duran:
- ▶ Page 35:
- ▶ « Au niveau national, la dernière décennie 2005-2015 a été caractérisée par une hausse continue, année après année, des effectifs scolaires du 1er degré public. Alors que 5 726 400 élèves furent recensés à la rentrée scolaire de 2005, ils étaient 5 885 270 lors de la rentrée des classes de 2015, soit une augmentation de 2,77 % des effectifs en dix ans. » **(NB = 160 000 élèves en plus)**
- ▶ « Un renversement de tendance se profile pour les années scolaires à venir, avec une décrue totale de plus de 25 000 élèves dans le 1er degré public projetée sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2018. »

▶  **FAUX!**



From: depp.documentation

Sent: Wednesday, May 25, 2016 10:23 AM

To: lionel paillardin

Subject: Re: demande de statistique prévisionnelle du premier degré
France entière Parade 3446

Bonjour Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que la DEPP ne dispose pas de prévision d'effectifs du 1er degré pour l'année scolaire 2018.

Les prévisions ne se font qu'au niveau national.

Nous n'avons donc pas de prévisions d'effectifs pour les zones rurales ni urbaines.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux travaux de la DEPP et me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

Cordialement,



- ▶ Extrait du rapport Duran :
- ▶ « On ne peut cependant manquer de s'interroger sur les effets que l'école isolée peut produire en termes de résultats à plus long terme et de parcours des élèves dans le 2nd degré. »

▶  QUESTION INSIDIEUSE SANS AUCUNE JUSTIFICATION

- ▶ Cahier n° 69 de 2007 de l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Education, CNRS-Université de Bourgogne)
- ▶ Extraits des Notes de l'IREDU 96/1 de 1995
- ▶ Extrait du rapport de l'Inspection Générale ("*Réseau Scolaire en Milieu Rural*" Juin 1995)



- ▶ Conclusion de cette analyse du rapport Duran:
- ▶ Ce rapport a été construit a posteriori et s'appuie sur des éléments de faits inexacts ou créés de toute pièce dans le but de justifier une politique incompréhensible, privant les élèves de structures le plus souvent adaptées et performantes, mettant à mal la politique d'aménagement du territoire préconisée par la loi n° 95-115.



Les chartes/conventions ruralité en France: où en est-on?

Année	Départements ayant signé	Départements ayant refusé
2014	Cantal; Gers; Hautes-Pyrénées	
2015	Allier; Ariège; Creuse; Haute-Loire; Lot	
2016	Hautes-Alpes; Ardèche; Aveyron; Charente; Corrèze; Dordogne; Nièvre; Pyrénées-Atlantiques; Deux-Sèvres; Aisne; Alpes de Haute Provence; Corse; Côtes-D'Armor; Loire; Yonne.	Loir-et-Cher; Morbihan; Sarthe; Lozère; Lot-et-Garonne
2017	Landes ?? Etc.	Landes ?? Etc.



<u>Effets concrets constatés</u>	Départements
Permet la construction d'une <u>école du socle</u> (regroupement collège/primaire dans le même établissement)	Hautes-Alpes ; Lot
Permet au DASEN de traiter directement avec les Présidents de communautés de communes, fermant des écoles <u>sans l'accord du maire</u> (de nombreuses communes ont délégué la compétence scolaire aux communautés de communes).	Hautes-Pyrénées, etc.
Objectif à terme de <u>fermer</u> les classes uniques et les écoles à 2 classes.	Tous
<u>Transfert de charges</u> vers les municipalités, ou intercommunalités (moins d'enseignants, plus de transport).	Tous



<u>Effets constatés</u>	Départements
<u>Suppressions</u> de postes <u>plus importantes</u> qu'en l'absence de convention, car estimation de départ sur l'évolution démographique erronée.	Lot, etc.
<u>Transfert d'élèves du public vers le privé</u> avec la création de RPI concentrés qui vident les villages de leurs écoles, y laissant parfois une école privée sans concurrence et proche géographiquement des familles.	Tous
Convention s'impose à la carte scolaire, et écarte du débat les acteurs habituels (orgas syndicales, parents d'élèves).	Tous
Possibilité pour l'Administration d'inciter fortement les élus isolés à signer la convention (<u>chantage au DETR</u> , etc).	Hautes-Pyrénées
<u>Fusions d'écoles dans des villes</u> (Tarbes, Aurillac, etc) en regroupant les élèves dans les locaux les plus vastes.	Hautes-Pyrénées, Cantal, etc.
<u>Temps de transport rallongé</u> (temps max inscrit dans la convention 64: 1h30/jour!)	Tous



La charte ruralité dans les Landes

- ▶ Pourquoi ?
- ▶ Selon les directives ministérielles, les conventions ruralité sont censées être un outil pour aider les départements fragilisés démographiquement. Les Landes, comme ne cesse de le rappeler le DASEN, comme on peut le vérifier sur de nombreux documents de l'INSEE, et même du rapport Duran, ne sont pas un département inquiété démographiquement.
- ▶ Si l'objectif est uniquement une réorganisation plus cohérente des RPI landais, comme expliqué dans la charte landaise, nul besoin de contractualisation. Les échanges entre les élus locaux et les services de l'Education Nationale peuvent permettre cette évolution.



- ▶ Qu'on le veuille ou non, la disparition progressive des écoles de moins de 3 classes, préconisées dans le rapport Duran, et le regroupement des élèves dans des RPI concentrés, entraîneront:
 - ▶ une augmentation du nombre d'élèves par classe;
 - ▶ moins « d'obligation » de remplacement;
 - ▶ moins de temps de décharge de direction;
 - ▶ moins de directeurs à indemniser;
 - ▶ plus de villages victimes de désertification;
 - ▶ plus de temps de transport en moyenne pour nos enfants landais.



Exemple landais concret:

- ▶ RPI actuel (6 enseignant(e)s pour 6 classes, dont 2 directeurs/trices) :
- ▶ Ecole x : 2 classes pour 45 élèves (Elèves/Classe : 22,5)
- ▶ Ecole y : 4 classes pour 88 élèves (E/C : 22)

- ▶ Passage en RPI concentré (6 enseignant(e)s pour 5 classes et 1 dispositif Plus de Maîtres que de Classes, dont 1 directeur/trice):
- ▶ Ecole x : fermée
- ▶ Ecole y : 5 classes pour 133 élèves (E/C : 26,6)

- ▶ Bilan: un village perd son école, une classe disparaît, transformée en dispositif provisoire, le nombre d'élèves par classe augmente, le temps de transport moyen augmente, il n'y a plus qu'un directeur à décharger et à indemniser.

